

Avant de commencer

Veillez envisager de présenter votre demande en ligne sur le site <https://www.ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario> puisqu'il s'agit d'un processus rapide et convivial qui vous facilitera la tâche. Voici les avantages des demandes en ligne : réponse plus rapide, avis immédiat de la réception de votre demande, possibilité de payer par carte de débit ou de crédit et capacité de suivi de l'avancement de votre demande en ligne.

Si vous préférez remplir ce formulaire, vous devez le faire sur un ordinateur. Le formulaire est dynamique : il change en fonction de vos réponses aux questions. Vous pouvez sauvegarder le formulaire, mais vous ne pourrez l'imprimer qu'une fois tous les champs obligatoires remplis. Ces champs sont indiqués par un astérisque (*).

Les statuts de maintien doivent être remplis et déposés pour afin de poursuivre une organisation en vertu de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif* (LOSBL). Les dépôts doivent être effectués dans la forme et le format requis ainsi que répondre à toutes les exigences. En cas de maintien, l'organisation devient soumise à la LOSBL et à ses règlements.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur cette demande, veuillez d'abord consulter [l'avis applicable](#).

Renseignements requis

Avant de remplir ce formulaire, veuillez vous assurer d'avoir à portée de main l'information suivante.

1. Renseignements d'ordre administratif sur la personne-ressource (nom, numéro de téléphone et adresse électronique). **Ces renseignements ne figureront pas dans les dossiers publics.**
2. Dénomination actuelle de l'organisation.
3. Numéro d'entreprise de l'Ontario (NEO) et clé de l'entreprise, si l'organisation en a une d'attribuée.
4. Nom de l'autorité législative responsable que la société quitte.
5. Date initiale de constitution ou de fusion.
6. Recherche de nom Nuans axée sur l'Ontario. Conservez le rapport de recherche Nuans au siège social de la personne morale. Il vous sera demandé les éléments suivants :
 - Le numéro de référence du rapport Nuans;
 - Le nom proposé recherché;
 - La date du rapport.
7. Les documents justificatifs suivants :

Si vous êtes une organisation relevant d'une autorité législative à l'extérieur de l'Ontario :

- Copie de l'acte constitutif ou de maintien, selon le cas, ainsi que toutes les modifications, certifiées par le dirigeant de l'autorité législative responsable de la constitution autorisée à le faire.
- Attestation de conformité, certificat de changement de régime ou tout autre document délivré par le fonctionnaire compétent dans l'autorité législative de constitution indiquant que la législation de cette dernière autorise l'organisation à demander des statuts de maintien en Ontario.
- Uniquement si l'organisation dépose une demande depuis une juridiction située hors du Canada, un avis juridique indiquant que la législation de cette juridiction autorise l'organisation à déposer une demande de maintien.

Si vous êtes une autre organisation de l'Ontario :

- Copie de l'acte constitutif ou de maintien, au besoin, ainsi que toutes les modifications, certifiées par le dirigeant de l'autorité législative responsable de la constitution autorisée à le faire.

- Copie certifiée de la résolution extraordinaire ou de l'ordonnance du tribunal. Vous devez fournir une copie de la résolution autorisant les administrateurs à déposer une demande de certificat de maintien, ou une copie certifiée ou notariée de l'ordonnance du tribunal annulant l'exigence de soumettre une résolution extraordinaire.
8. Date de maintien demandée. Vous pouvez choisir une date future allant jusqu'à 30 jours civils plus tard.
 9. Renseignements d'ordre administratif
 - Adresse électronique officielle de la personne morale
 - Code d'activité principale du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Pour obtenir de plus amples renseignements sur le code SCIAN, veuillez consulter le site [SCIAN](#).
 10. Adresse du siège. Il doit être situé en Ontario. Un simple numéro de case postale n'est pas acceptable.
 11. Nombre, noms et adresses aux fins de signification des administrateurs.
 12. Objets et dispositions spéciales.
 13. Soyez prêt à confirmer les déclarations obligatoires.
 14. Date d'autorisation. Il s'agit de la date à laquelle le maintien a été autorisé en bonne et due forme en vertu de la législation de la juridiction actuellement compétente pour l'organisation.
 15. Consentement d'utiliser la dénomination sociale si cela est requis en vertu de la Loi et des règlements.
 16. Frais de 155 \$. Envoyez un chèque à l'ordre du ministre des Finances. Des frais de service s'appliquent pour tout chèque sans provision.

Numéros des sections

Note: The numbering of the sections in the form are for ease of reference only. It does not correspond to the numbering of the articles you will receive if your application is accepted.

Remplir le formulaire

Renseignement sur la personne morale

Vous devez saisir la dénomination actuelle de la personne morale telle qu'elle apparaît dans les statuts constitutifs originaux ou, si une modification de la dénomination a eu lieu, la dénomination telle qu'elle apparaît dans le plus récent document attestant la modification de dénomination.

Vous devrez indiquer si la personne morale a déjà reçu un numéro d'entreprise de l'Ontario. Sélectionnez « Oui » ou « Non ». Si la personne morale a déjà exercé ses activités en Ontario, un NEO devrait déjà lui avoir été attribué.

Si vous sélectionnez « Oui », inscrivez le NEO précédemment attribué à la personne morale. Nous aurons besoin de la clé de l'entreprise pour vérifier que vous êtes habilité à déposer ce maintien.

Si vous sélectionnez « Non », cochez la case afin de confirmer que la personne morale ne s'est jamais fait attribuer de numéro d'entreprise de l'Ontario.

Coordonnées

Veillez saisir le nom complet, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne-ressource. Ces renseignements ne figureront pas dans les dossiers publics. Le Ministère communiquera avec cette personne pour toute question au sujet de la présente demande et les documents la concernant seront envoyés à son adresse électronique.

Renseignements et autorité législative actuels

Veillez fournir la dénomination actuelle de la personne morale, l'autorité législative responsable et la date initiale de constitution ou de fusion de la personne morale.

La dénomination saisie doit être exactement la même que celle figurant dans les documents constitutifs originaux ou, si une modification de la dénomination a eu lieu, la dénomination telle qu'elle apparaît dans le plus récent document attestant la modification de dénomination.

Si la personne morale a changé de dénomination, mettez cette dernière à jour. Si la personne morale exerce actuellement ses activités en Ontario, veuillez vérifier que vous avez mis à jour toute modification de dénomination avant de déposer les statuts de maintien. Si la personne morale est une personne morale fédérale, nationale ou étrangère sans capital-actions, vous devez remplir un [Formulaire numéro 5286 — Rapport initial/Avis de modification par une personne morale extraprovinciale fédérale/du Canada/étrangère sans capital-actions](#) en vertu de la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales*.

Les trois documents justificatifs suivants sont requis, si l'autorité législative dont vous relevez est située à l'extérieur du Canada. Si l'autorité législative dont vous relevez est située au Canada, seuls les deux premiers documents suivants sont nécessaires. Veuillez vous assurer de joindre ces documents à votre demande.

1. Acte constitutif ou de maintien, ainsi que toutes les modifications
2. Attestation de conformité ou autorisation de maintien
3. Avis juridique indiquant que la législation de cette juridiction autorise la personne morale à présenter une demande de maintien.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les documents précédents, veuillez consulter l'avis applicable.

Dénomination de la personne morale

Vous devrez obtenir un rapport Nuans axé sur l'Ontario. Avant d'obtenir un rapport Nuans axé sur l'Ontario, vous pouvez effectuer une recherche dans les dossiers du ministère à l'adresse <https://www.ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario> pour voir si votre nom proposé est déjà utilisé par une autre personne morale.

Dénomination proposée. Choisissez si le nom de la personne morale est sous une forme anglaise seulement, une forme française seulement, une forme anglaise et une forme française combinées, ou une forme anglaise et une forme française équivalentes, mais utilisées séparément. Un rapport de recherche de nom Nuans est requis pour chaque forme du nom (forme anglaise; forme française; et forme anglaise et forme française combinées). Pour une forme anglaise et française du nom, une recherche de nom Nuans est nécessaire pour chaque forme du nom, sauf si elles sont identiques. Lors de la délivrance du certificat de maintien, une barre oblique [/] séparant la forme anglaise de la forme française sera insérée dans la dénomination de la personne morale.

Par exemple :

Un nom de forme anglaise seulement serait Green Institute Inc.

Un nom de forme française seulement serait Institut Green Inc.

Un nom de forme anglaise et de forme française combinées serait Institut Green Institute Inc.

Un nom de forme anglaise et un nom de forme française équivalentes, mais utilisées séparément, serait Green Institute Inc./Institut Green Inc.

Le nom proposé de votre personne morale peut contenir un élément juridique et doit être identique au nom proposé recherché dans Nuans. Indiquez dans ce formulaire le nom proposé recherché dans Nuans, le numéro de référence du rapport Nuans et la date à laquelle le rapport a été généré. Vous devez conserver le rapport Nuans au siège de la personne morale. Veuillez ne pas l'envoyer avec le formulaire.

Éléments juridiques. La dénomination sociale peut inclure l'un des éléments juridiques suivants : « Incorporated », « Incorporée » ou « Corporation » ou les abréviations correspondantes « Inc. » ou « Corp. ».

Date de maintien demandée

La date de maintien demandée est la date d'entrée en vigueur à laquelle votre personne morale est maintenue en vertu des dispositions de la LOSBL et de ses règlements. Vous devez sélectionner une date de préférence; cependant, la première date d'entrée en vigueur sera la date à laquelle la demande est reçue en ordre par le Ministère. Vous pouvez choisir une date future allant jusqu'à 30 jours civils après la date actuelle, pourvu que la date du rapport Nuans soit valide. Vous ne pouvez pas choisir une date passée. Le rapport NUANS ne peut être daté de plus de 90 jours avant le dépôt des statuts. À titre d'exemple, les statuts soumis le 28 novembre pourraient être étayés par un rapport de recherche de nom NUANS daté du 30 août, mais pas plus tôt. Veuillez prévoir suffisamment de temps pour la réception de la demande par la poste.

Activité principale

Votre activité principale est la principale activité de votre personne morale. Veuillez vous référer à la liste des activités principales du SCIAN qui décrit le mieux votre activité principale, puis indiquez votre code d'activité principale à partir du lien dans ce formulaire. Ce renseignement ne figurera pas dans les dossiers publics et est recueilli à des fins administratives seulement.

Adresse électronique officielle

L'adresse électronique officielle de la personne morale servira à communiquer avec elle et doit être tenue à jour. Tous les documents ou avis officiels et la correspondance destinés à la personne morale visée par la présente demande seront envoyés à cette adresse électronique. Les documents concernant la présente demande seront transmis à l'adresse électronique officielle de la personne morale et de la personne-ressource indiquée à la section 2 du présent formulaire. Ce renseignement ne figurera pas dans les dossiers publics et est recueilli à des fins administratives seulement.

Adresse du siège

L'adresse du siège de la personne morale doit être complète, y compris le nom de rue, le numéro municipal, la municipalité, la province, le pays et le code postal. Un simple numéro de case postale n'est pas acceptable. S'il n'y a pas de rue ni de numéro, indiquez le numéro du lot et de la concession ou du lot et du plan. L'adresse du siège doit être située en Ontario.

Nombre d'administrateurs

Veillez indiquer si vous prévoyez un nombre fixe d'administrateurs ou un nombre minimum et maximum d'administrateurs. Vous ne pouvez pas choisir les deux options. La personne morale doit compter au moins trois administrateurs en vertu de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif*.

Renseignements sur l'administrateur

Les administrateurs doivent être des personnes d'au moins 18 ans. Si vous avez indiqué 3 comme nombre fixe, vous devez fournir des renseignements sur l'administrateur pour 3 administrateurs. Si vous avez indiqué 3 comme minimum et 5 comme maximum, vous devez fournir des renseignements sur 3, 4 ou 5 administrateurs.

Afin de remplir les renseignements sur l'administrateur, veuillez indiquer le nom complet (prénom, autres prénoms et nom) et l'adresse aux fins de signification pour chacun des administrateurs. Vous devez également fournir une adresse électronique facultative.

Si un administrateur possède une adresse internationale et que le champ « Région » ne s'applique pas, veuillez saisir la « paroisse », le « comté » ou toute autre information équivalente dans ce champ. Cette directive s'applique également à toute adresse internationale dans le formulaire.

Objets et dispositions

Vous devez indiquer si la personne morale compte exercer ses activités comme un organisme de bienfaisance.

Si la personne morale compte exercer ses activités comme organisme de bienfaisance :

Objets

Indiquez les objets de la personne morale dans l'espace ci-dessous. Si la société compte exercer ses activités comme un organisme de bienfaisance, il lui incombe de veiller à ce que la demande ne comporte que des objets de bienfaisance et qu'elle respecte les exigences du droit régissant les organismes de bienfaisance.

Dispositions spéciales

Puisque la personne morale compte tenir des activités sous forme d'organisme de bienfaisance, les dispositions spéciales obligatoires pour les organismes de bienfaisance seront incluses dans les statuts constitutifs. En plus des dispositions spéciales obligatoires, vous pouvez ajouter d'autres dispositions spéciales dans l'espace prévu à cet effet.

Si la personne morale ne compte pas exercer ses activités comme organisme de bienfaisance :

Objets

Indiquez les objets de la personne morale dans l'espace ci-dessous. Vous pouvez définir tout objet non lucratif qui n'est pas illégal comme objet premier. Vous pouvez définir des objets supplémentaires, mais si certains sont de nature commerciale, les statuts doivent indiquer que l'objectif commercial est de promouvoir ou de soutenir un ou plusieurs des objets non lucratifs de la personne morale.

Dispositions spéciales

Veillez vous référer au « [Guide à l'intention des fondateurs de personnes morales sans but lucratif](#) » pour connaître les éléments à inclure dans la section des dispositions spéciales. Par exemple, toute restriction relativement aux activités que la personne morale peut tenir ou aux pouvoirs qu'elle peut exercer doit être indiquée à cet endroit. Puisque la personne morale ne compte pas tenir des activités sous forme d'organisme de bienfaisance, les dispositions spéciales suivantes pour les organismes à but lucratif seront incluses dans les statuts constitutifs. Vous pouvez ajouter d'autres dispositions spéciales dans l'espace fourni.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'avis applicable. En cas de doute, veuillez solliciter un avis juridique.

Déclarations obligatoires

L'organisation doit confirmer qu'elle sera maintenue en vertu de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif* dans la même mesure que si elle avait été constituée en vertu de cette Loi.

Elle doit également confirmer qu'elle a respecté le paragraphe 114(2) ou 115(4), selon le cas, de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif*.

Date d'autorisation

Vous devez fournir la date à laquelle le maintien a été autorisé en bonne et due forme en vertu de la législation de la juridiction actuellement compétente pour l'organisation. **La date ne peut être une date ultérieure.**

Autorisation

La personne-ressource doit confirmer que ce formulaire a été signé par toutes les personnes désignées.

Signatures

Le formulaire doit porter la signature de deux administrateurs ou dirigeants de la personne morale. Veuillez indiquer le nom complet et le poste des particuliers (p. ex., administrateur, président ou secrétaire) et vous assurer que le formulaire est signé par les personnes désignées à côté de leur nom avant de poster le formulaire.

Soumission du formulaire

Lorsque vous avez terminé de remplir le formulaire, imprimez-le, obtenez les signatures requises, joignez tous les documents nécessaires et envoyez-le par courrier au Ministère à l'adresse indiquée ci-dessous accompagné de votre paiement exact :

Ministère des Services gouvernementaux et des
Services aux consommateurs, Direction des
services centraux de production et de vérification,
393, avenue University, bureau 200
Toronto (Ontario) M5G 2M2

Demande retournée

Si votre demande est manuscrite, s'il manque le paiement, la clé d'entreprise ou l'adresse électronique requis, ou si vous utilisez le mauvais formulaire, elle ne sera pas traitée et vous sera retournée par courrier ordinaire. Dans ce cas, vous pourrez la présenter de nouveau par courrier ordinaire.

Toutefois, s'il manque d'autres informations requises ou si le formulaire n'a pas été correctement rempli, il sera retourné par voie électronique aux fins de correction à l'adresse électronique qui y est indiquée. Pour soumettre à nouveau la demande, vous recevrez un lien vers le système d'enregistrement électronique des entreprises, où vous devrez effectuer la transaction par voie électronique. Lorsque vous soumettez à nouveau la demande, il est de votre responsabilité de réviser l'ensemble de la demande et de vous assurer que toutes les données sont exactes et répondent à toutes les exigences. Vous êtes également responsable d'obtenir les signatures requises, lorsque vous y êtes invité au cours de la transaction électronique. **Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés.**

La date d'entrée en vigueur de la demande retournée qui est soumise à nouveau au Ministère sera la date à laquelle une demande acceptable de dépôt est reçue par le Ministère. Vous devez sélectionner une date de préférence; cependant, la première date d'entrée en vigueur sera la date à laquelle la demande acceptable de dépôt est reçue par le Ministère. Vous pouvez choisir une date future allant jusqu'à 30 jours civils après la date actuelle, pourvu que la date du rapport Nuans soit valide, le cas échéant. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'avis applicable.

Demande acceptée

Que vous ayez présenté votre demande par voie électronique ou par courrier, une fois que le Ministère reçoit votre demande et qu'elle est traitée avec succès, vous recevrez les documents officiels par courriel, y compris un reçu de paiement, le cas échéant, et une clé d'entreprise si l'entité n'en a pas encore obtenu une. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les documents, veuillez consulter l'avis applicable.

Ces documents seront envoyés à l'adresse électronique officielle de la personne morale ou de l'entité communiquée et à la personne-ressource mentionnée, à l'exception de la clé d'entreprise, le cas échéant, qui est uniquement envoyée à l'adresse électronique officielle.

* Si la personne morale n'a jamais reçu de NEO, le Ministère lui en attribuera un nouveau, exclusif à la personne morale. Si elle a déjà reçu un NEO, ce numéro apparaîtra sur le certificat.

** Toute clé d'entreprise reçue précédemment n'est plus valable.

Questions

Après avoir lu ces directives détaillées et l'avis applicable, si vous avez encore des questions, veuillez consulter le site <https://www.ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario> ou communiquer avec nous par [courriel](#). Vous pouvez aussi appeler ServiceOntario au :

- Téléphone : 416-314-8880 ou sans frais : 1-800-361-3223
- ATS : 416-325-3408 ou sans frais ATS : 1-800-268-7095